

Coupe Wallonie-Bruxelles

Présentation de la réforme du système de compétitions et du calendrier de la F.F.C.E.B.

15/02/2012

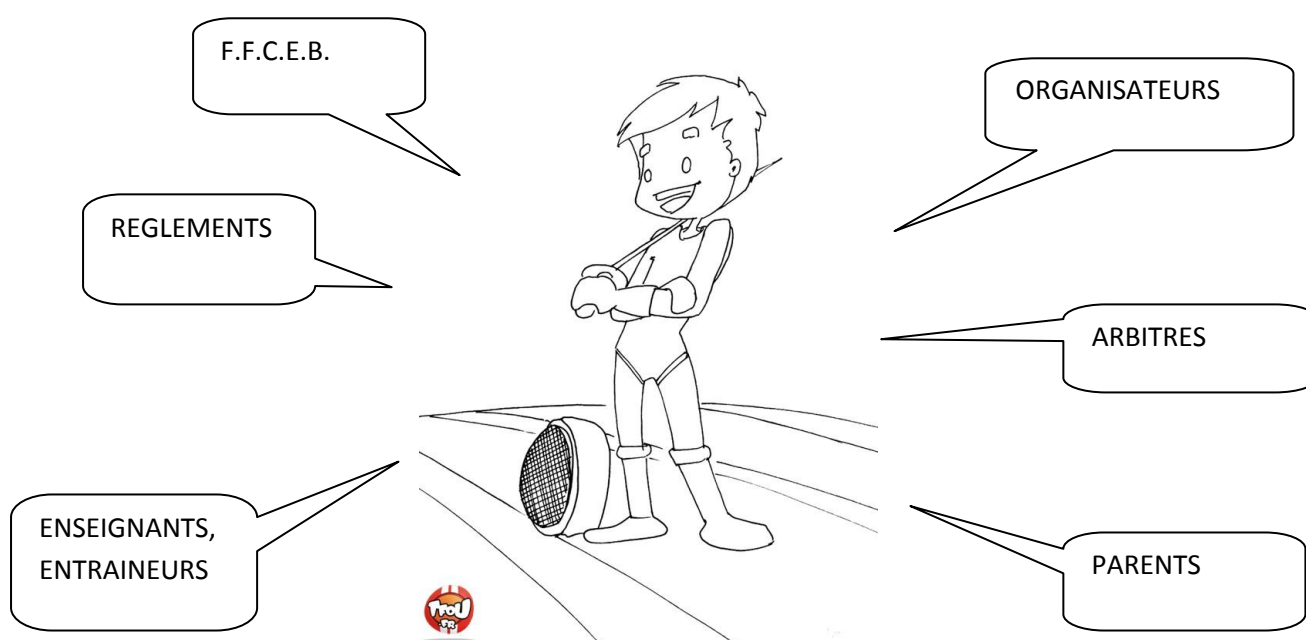
Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

RAPPEL DES PRINCIPES FONDATEURS DE LA REFORME

Trois principes de base ont guidé la réflexion pour l'élaboration de la réforme proposée par la commission sportive de la F.F.C.E.B.

Premier principe

LE SPORTIF EST AU CENTRE DU SYSTÈME ET CELUI-CI DOIT LE FAIRE PROGRESSER



L'enfant n'est pas un adulte en miniature.

- Les règlements doivent être conçus dans une optique qui vise à acquérir les bonnes pratiques en compétition et à s'habituer progressivement aux formules appliquées chez les adultes.
- Tous les acteurs du système doivent participer à cette dynamique.

Deuxième principe

LES ASPECTS EDUCATIFS SONT PRIORITAIRES

- Le calendrier de compétitions de la coupe Wallonie-Bruxelles doit garantir que le calendrier, les horaires et les formules de compétitions favorisent le développement et conviennent à l'âge et au stade de développement des sportifs auxquels ils s'adressent.
- L'encadrement, arbitres, entraîneurs, parents doit adopter un comportement éducatif.
- Les organisateurs doivent accorder le l'importance aux aspects éducatifs.

Exemple de l'importance à accorder à des aspects éducatifs :

Tous sont d'accord pour dire que l'échauffement est une phase importante dans la préparation d'une compétition. Mais, dans de nombreux tournois, à l'exception des tireurs qui commencent leur compétition en début de journée, ceux qui commencent plus tard disposent rarement de l'espace nécessaire car les pistes sont occupées par les compétitions en cours (L'organisateur ne prévoit pas toujours un espace d'échauffement).

Troisième principe

LE CALENDRIER DOIT ETRE COORDONNE

Les calendriers des compétitions et des événements provinciaux, régionaux, et nationaux en respectant quelques règles

- Étalement dans le temps : les compétitions proposées aux différentes catégories doivent être étalées sur toute la saison (de septembre à mai) et non être concentrées sur de courtes périodes suivies de périodes de « vide ».
- Fixer des priorités : les compétitions de la coupe Wallonie-Bruxelles doivent être programmées en tenant compte de la programmation des championnats de Belgique et des circuits nationaux.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Phase préliminaire

- 15/02/2012 : publication officielle du règlement et des packs de compétitions. Appel aux candidatures d'organisation (à rentrer au secrétariat de la F.F.C.E.B. : escrime@skynet.ne).
- 15/02 au 15/03/2012 : pour la saison 2012/2013, les organisateurs proposent « leurs » dates à la commission sportive.
- 15/03/2012 : clôture des candidatures.
- 30/03/2012 : attribution des packs de compétitions par la commission sportive et communication aux organisateurs.

Première phase

- L'idée est que ce système ne démarrera que si les cercles acceptent de participer à ce projet collectif.
- Le système sera lancé avec une phase expérimentale. Il démarrera dès septembre 2012 à partir du moment où 6 « packs » (1 pack = 1 journée de compétition) auront trouvé acquéreur. Les points remportés dans les compétitions seront intégrés dans le classement de la « coupe de la Ligue ».
- Si plus de 6 candidats organisateurs se manifestent, on augmente le nombre d packs attribués : 7, 8, 9, 10, 11 packs.
- Si le nombre de 6 candidatures n'est pas atteint, le système sera abandonné.
- Si les 2 systèmes coexistent durant la saison 2012-2013, le règlement « coupe de la ligue » seront appliqués dans les épreuves « coupes de la ligue » et le règlement « coupe Wallonie-Bruxelles » sera appliqué aux compétitions spécifiques « coupe Wallonie-Bruxelles. »
- A partir du moment où 12 packs peuvent être organisés en 2012-2013, le système global est mis en œuvre et remplacera la formule actuelle de la « coupe de la Ligue ».

Moyen terme

- Afin de réaliser l'objectif de planification coordonnée, la commission sportive doit se donner les moyens de contrôler le calendrier.
- Dès le mois de mai 2012,
 - Le lancement du projet en septembre 2012 sera évalué : phase expérimentale (6 à 11 packs), OU mise en œuvre immédiate du projet (à partir de 12 packs).
 - Si au moins 12 packs trouvent acquéreurs, la commission sportive fixera le calendrier 2013-2014 et annoncera les dates. Dans ce cas, ce ne seront donc plus les organisateurs qui proposeront leurs dates, mais ils devront faire leurs réservations en fonction du calendrier proposé.
- A la fin juin 2012,
 - La commission sportive publiera le calendrier 2013-2014 et fera appel aux candidatures.
- Dernier trimestre 2012,
 - La commission sportive attribuera les packs pour la saison 2013-2014.
- En fin de saison 2012-2013,
 - Le système sera évalué et adapté.

PRESENTATION DES PACKS

Les packs ont été constitués en respectant les règles suivantes :

- Nombre de compétitions organisées qui évolue avec l'âge ;
- Étalement dans le temps des compétitions organisées pour une catégorie ;
- Alternance des catégories organisées de façon à permettre de tirer dans la catégorie supérieure ;
- Équilibrage des packs au point de vue des attentes de participation (combinaison de compétitions à fortes, moyennes et faibles participations, plus organisations de nouvelles épreuves) ;
- Remarque : Le tableau récapitulatif présenté doit être lus verticalement et horizontalement.

FEDERATION FRANCOPHONE DES CERCLES D'ESCRIME DE BELGIQUE

LES « PAQUETS » DE COMPETITIONS ATTRIBUES AUX ORGANISATEURS

	SEPT-OCT							JANV-MARS						AVR-MAI				TOT.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
PUP FLMIX 1				1								2					3	
PUP EP MIX 1						1			2								3	
PUP SA MIX1					1					2							3	
MIN FL FIL 1		1						2			3			4			10	
MIN FL GAR 1			1			2			3							4	10	
MIN EP FIL 1	1			2					3				4				10	
MIN EP GAR 1	1				2		3								4		10	
MIN SA FIL 1			1				2				3	4					10	
MIN SA GAR 1		1						2				3				4	10	
CAD FL FIL 1	1			2			3		4						5		15	
CAD FL GAR 1		1			2		3			4			5				15	
CAD EP FIL 1			1			2		3			4			5			15	
CAD EP GAR 1		1		2				3			4					5	15	
CAD SA FIL 1	1				2		3			4			5				15	
CAD SA GAR 1			1				2		3			4		5			15	
JUN FL GAR 1				1												2	3	
JUN EP GAR 1	1							2									3	
JUN SA GAR 1		1											2				3	
PUP FL MIX Eq			1				2						3				6	
PUP EP MIX Eq 1					1						2					3	6	
PUP SA MIX Eq 1						1			2						3		6	
MIN FL FIL Eq 1					1			2								3	6	
MIN FL GAR Eq	1							2							3		6	
MIN EP FIL Eq 3		1						2						3			6	
MIN EP GAR Eq 3			1					2					3				6	
MIN SA FIL Eq 3				1						2						3	6	
MIN SA GAR Eq 3				1								2		3			6	
CAD FL FIL Eq 3			1			2						3					6	
CAD FL GAR Eq 3							1					2	3				6	
CAD EP FIL Eq 3					1		2				3						6	
CAD EP GAR Eq 3						1			2					3			6	
CAD SA FIL Eq 3		1							2						3		6	
CAD SA GAR Eq 3	1							2			3						6	
Panier A	1	2	2	2	1	2	2	1	2	2	1	3	2	2	1	2	28	
Panier B	2	1	3	0	3	1	3	3	2	1	3	1	2	1	3	1	30	
Panier C	3	2	1	2	1	1	1	2	1	2	1	1	1	2	2	0	23	
Panier D	1	2	1	3	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	1	4	30	
Total	7	7	7	7	7	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	111	

COUPE WALLONIE - BRUXELLES

REGLEMENT SPORTIF SAISON 2012-2013

Version corrigée le 15/02/2012

Nul n'est censé ignorer le règlement

TITRE PREMIER : CATEGORIES DE COMPETITION

Les différentes catégories de compétition de jeunes sont classées de la façon suivante :

- Haut Niveau : championnats du Monde et championnats d'Europe.
- Niveau International : circuit européen cadet et coupe du Monde Junior.
- Niveau National : Championnat de Belgique et circuits nationaux.
- Niveau Régional 1 : Coupe Wallonie-Bruxelles.
- Niveau Régional 2 : tournois pour poussins ; organisation épreuves indépendantes sur le territoire dépendant de la FFCEB.

TITRE DEUXIEME :

RECOMMANDATIONS POUR LES

EPREUVES HORS COUPE

B.1. CATEGORIE POUSSINS

Dans le cadre du développement d'une pratique sportive adaptée aux enfants, le C.A. de la FFCEB a décidé de supprimer cette catégorie des épreuves comptant pour la coupe de la FFCEB et de ne plus publier de résultats et de classement Poussins.

Par ailleurs, pour toutes les organisations de compétitions de jeunes en Communauté Française, qui incluent également des épreuves pour les moins de 10 ans, le C.A. de la F.F.C.E.B. fait les recommandations suivantes :

TENUE

Pour la catégorie « poussin », l'équipement et l'habillement doivent assurer le maximum de protection compatible avec la liberté de mouvements indispensable pour la pratique de l'escrime. Les équipements doivent répondre aux normes « CE » (voir 3.9.2.)

LAME

Lame 0 obligatoire.

FORMULE

- 1 ou 2 tours de poule (en fonction du nombre de participants), suivis de poules par niveau.
- Pas de classement à l'issue de la compétition.
- Répartition dans les poules au premier tour par tirage au sort (décalage par cercle)
- Tous les participants reçoivent un prix.

DUREE DES MATCHS ET NOMBRE DE TOUCHES

- Matches de poule : 4 touches et durée maximum de 3 minutes.

DUREE DE L'EPREUVE

- Veiller à respecter une durée de maximum une demi-journée (4 à 5 heures entre l'heure d'arrivée et la fin des rencontres).

B.2. AUTRES CATEGORIES

Pas de recommandations particulières.

TITRE TROISIEME : « COUPE WALLONIE-BRUXELLES »

SAISON 2012-2013

C.1. BUTS DU CIRCUIT

Le but du circuit des épreuves de la coupe de la F.F.C.E.B. est :

- 1) Inciter les jeunes licenciés à participer à des compétitions labellisées qui se déroulent en Fédération Wallonie - Bruxelles et adaptées à leur âge (DLTA) en renforçant progressivement l'aspect d'émulation;
- 2) Une approche éducative de la compétition : les jeunes licenciés doivent apprendre les bonnes pratiques en compétition ;
- 3) Créer un classement FFCEB qui tient compte de l'aspect qualitatif des résultats ;
- 4) Organiser d'une manière rationnelle le calendrier afin de libérer des week-ends pour des formations de cadres, d'arbitres, des entraînements,...
- 5) Augmenter le niveau des compétitions en termes de participation et d'organisation ;
- 6) Créer un circuit de tournois par équipe ;
- 7) Relancer progressivement des catégories ou des armes délaissées ;

C.2. CATEGORIES DU CIRCUIT

C.2.1 Age, catégories d'âge, sur-classement, association temporaire de cercles

- 1) Le tireur est classé selon son âge, au 1er janvier 0h00 de l'année du millésime du championnat dans une des catégories. Ces catégories sont :
 - a) Catégorie pupille à partir de 10 ans ;
 - b) Catégorie minime à partir de 12 ans ;
 - c) Catégorie cadette à partir de 14 ans ;
 - d) Catégorie junior à partir de 17 ans ;
 - e) Catégorie senior à partir de 20 ans.
- 2) L'âge minimum pour participer à une compétition comptant pour la Coupe « Wallonie-Bruxelles » est fixé à 10 ans (qui doivent être atteints au plus tard le jour de la compétition).
- 3) Le sur-classement simple (autorisation de tirer dans la catégorie supérieure) est autorisé dans toutes les catégories.

- 4) Dans la catégorie Pupille, toutes les épreuves sont mixtes. L'organisateur a la liberté d'organiser une remise des prix sur le classement mixte ou deux remises des prix l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. La Coupe Wallonie-Bruxelles est mixte, les points attribués seront donc ceux du classement de l'épreuve.
- 5) Ouverture des compétitions par équipes et association de cercles
 - a) La coupe Wallonie-Bruxelles par équipes est ouverte à tous les cercles, y compris étrangers.
 - b) Pour les cercles affiliés à la F.F.C.E.B., dans les épreuves par équipes une association temporaire de cercles est autorisée. Les conditions sont les suivantes :
 - i) l'association de deux cercles affiliés à la F.F.C.E.B. est valable pour une saison ; une association peut se créer en cours de saison ;
 - ii) les secrétariats des deux cercles doivent adresser au secrétariat de la F.F.C.E.B., une déclaration commune 15 jours avant une épreuve concernée par l'arme ;
 - iii) chaque arme (6 armes) peut faire l'objet d'une association différente ;
 - iv) une seule équipe mixte peut être engagée par arme ; l'équipe porte le nom des deux clubs ;
 - v) les cercles concernés ne peuvent évidemment pas engager d'équipe propre.
 - vi) Remarque : Pour des raisons de contrôle, la règle n° 5b) ne s'applique pas aux clubs étrangers et aux clubs affiliés au V.S.B.

C.2.2. Les catégories concernées sont :

- 1) Fleuret pupilles : garçons et filles, individuel et équipe ;
- 2) Fleuret minimes : garçons et filles, individuel et équipe ;
- 3) Fleuret cadets : hommes et dames, individuel et équipe ;
- 4) Fleuret juniors hommes ;
- 5) Epée pupilles : garçons et filles, individuel et équipe ;
- 6) Epée minimes : garçons et filles, individuel et équipe ;
- 7) Epée cadets : hommes et dames, individuel et équipe ;
- 8) Epée juniors : hommes ;
- 9) Sabre pupilles : garçons et filles, individuel et équipe ;
- 10) Sabre minimes : garçons et filles, individuel et équipe ;
- 11) Sabre cadets : hommes et dames, individuel et équipe ;
- 12) Sabre juniors : hommes.

C.3. TOURNOIS

C.3.1. Candidatures et attribution des épreuves

- 1) Pour la saison 2012/2013, les cercles doivent faire parvenir leur candidature avec leur date de compétition pour le 15 mars 2012 à midi.
- 2) Les épreuves (armes, genres et catégories) sont attribuées par la commission sportive de la FFCEB pour le 30/03/2012.
- 3) L'organisation se doit d'avoir:
 - a. Un nombre de pistes suffisant (8 au minimum) aux dimensions conformes pour les compétitions individuelles et par équipes ;

- b. Un appareillage en parfait état de marche et aux normes en vigueur ;
- c. Un pointage effectué sur 2 tables distinctes permettant des inscriptions fluides ;
- d. 2 points d'affichages distincts.

C.3.2. Annonce des tournois et horaires des épreuves

- 1) Le cercle organisateur enverra l'annonce de la compétition au secrétariat des 2 fédérations régionales ainsi qu'à tous les cercles d'escrime membres de la Fédération nationale.
- 2) Les épreuves de la Coupe « Wallonie-Bruxelles » (1 paquet) se déroulent sur une journée. Lors du dépôt de candidature pour le 15 mars (voir point C.3.1), l'organisateur pourra solliciter une dérogation justifiée.
- 3) L'épreuve débutera au plus tôt à 9h00 (début des assauts) et s'achèvera au plus tard à 20h00 (fin de cérémonie des remises de récompenses).
- 4) Le temps d'attente entre les tours de poule et de tableau ne pourra pas dépasser 45 minutes.

C.3.3. Inscriptions

- 1) Le droit d'inscription aux compétitions de la coupe Wallonie-Bruxelles est de 10€ pour les épreuves individuelles et de 30€ pour les épreuves par équipes.
- 2) L'échéance des inscriptions est fixée au plus tard au mercredi qui précède avant minuit.
- 3) En cas d'inscription tardive, le droit d'inscription est doublé (=20€/60€). L'organisateur peut aussi refuser les inscriptions tardives.
- 4) Quand c'est possible, la liste des inscrits sera publiée sur le site web du cercle organisateur.

C.3.4. Désistement d'un organisateur en cours de saison

- 1) En cas d'empêchement pour une raison majeure, l'organisateur doit faire appel à un repreneur.
- 2) Si aucune reprise n'est possible, il revient à la commission sportive de prendre les mesures adéquates parmi les 2 possibilités suivantes :
 - a) Soit répartir le paquet ou une partie du paquet sur d'autres organisations (important pour les épreuves par équipe qui sont moins nombreuses) ;
 - b) Soit annulation pure et simple.

C.3.5. Mandat de l'organisateur

L'organisateur est tenu de :

- 1) Respecter le cahier des charges établi pour le circuit de compétitions ;
- 2) De communiquer les résultats dans les 2 jours après le tournoi ;
- 3) De respecter les règlements de la FIE.

C.4. FORMULE DES COMPETITIONS

C.4.1. Les différentes compétitions se suivent avec assez de décalage de manière à avoir :

- Une bonne occupation des pistes ;
- Un temps le plus court possible sur le lieu de compétition ;
- Lors des organisations des compétitions, il est rappelé d'annoncer et d'afficher la formule de chaque épreuve avant le début de celles-ci ;
- Le comité organisateur de la compétition, en accord avec le directoire technique de la compétition peut choisir la formule qu'il juge la meilleure pour le bon déroulement de la compétition parmi les suivantes.

C.4.2. Formules épreuves individuelles.

- 1) Formule A (recommandée jusqu'à 24 tireurs présents) : 2 tours de poule avec ou sans élimination suivis d'un tableau d'élimination avec ou sans repêchage.
- 2) Formule B : formule sans éliminés. Si le nombre de pistes et le nombre d'arbitres présents le permet et si le nombre de tireurs est divisible par 3, constitution d'équipes de 3 (par cercle ou non), suivi d'une poule unique avec classement individuel et classement par équipes.
- 3) Formule C : Formule sans éliminés. Un ou deux tours de poules préliminaires de 5 ou 6 tireurs, sans élimination avec classement général établi sur base du total des 2 tours, par addition des différents (v-d et t.d-t.r) indices. Ce classement est ensuite utilisé pour la constitution de poules de niveaux. Ces poules sont constituées en fonction du nombre total de participants en prenant les 6 premiers (poule A), puis les 6 suivants (poule B) et ainsi de suite. CETTE FORMULE EST OBLIGATOIRE DANS LA CATEGORIE PUPILLE. Remarque : à la fin du tournoi, un classement général est établi pour tous les tireurs.
- 4) Formule D : formule sans éliminés. Si le nombre est divisible par 7 : Un tour préliminaire de 7 tireurs avec classement. Ensuite, poule de niveaux en fonction des classements (poule de 7), constituée en prenant les 7 premiers, puis les 7 suivants et ainsi de suite.
- 5) Formule E : formule sans élimination. Poule unique simple.
- 6) Formule F : formule avec élimination. Un ou deux tours de poule préliminaires sans élimination avec classement suivi de tours de poule éliminatoires successifs (maximum 30% d'éliminés) jusqu'à la finale en poule de 6.
- 7) Formule G : formule avec élimination. Poule unique suivie ou non d'un tableau d'élimination avec ou sans repêchage.
- 8) Formule H : formule avec élimination. Un ou deux tours de poules préliminaires de 6 ou 7 tireurs, sans élimination, suivis d'un tableau d'élimination avec repêchage.
- 9) Formule I : formule avec élimination. Un ou deux tours de poules préliminaires avec ou sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe.
- 10) Formule J : formule avec élimination. Un tour de poule préliminaire avec ou sans élimination suivi d'un tableau d'élimination ou toutes les places sont tirées.
- 11) Formule FIE

C.4.3. Formules épreuves équipes

- 1) Composition des équipes
 - a) Une équipe est constituée de 3 tireurs et d'une réserve éventuelle ;
 - b) Un cercle peut aligner plusieurs équipes. Sauf dans les épreuves tirées en formule FIE (relais à l'italienne), une équipe réduite à deux tireurs peut continuer la compétition (dans la formule équipes Pupille et Minime). Un tireur ne peut changer d'équipe pendant la journée. La composition des équipes est libre pour chaque compétition ;
 - c) Association de Cercles : voir C.2.1.

- 2) Catégories pupilles et minimes
 - a) Rencontre par équipes de 3, résultat tenant compte du nombre de victoires individuelles ;
 - b) Formule avec élimination. Un ou deux tours de poules préliminaires sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^e place est tirée. Les poules sont constituées d'un maximum de 3 équipes. Le classement se fait sur trois critères successifs : 1. Victoires matchs ; 2. Victoires assauts ; 3. Touches données – touches reçues.
 - c) L'épreuve est organisée s'il y a minimum 3 équipes.
 - d) Classement des équipes au départ :
 - i) + Saison 2012/2013 : première compétition tirage au sort ; puis dernier classement Coupe « Wallonie-Bruxelles » ;
 - ii) + à partir de la saison 2013/2014 : classement saison précédente.
 - e) Feuille de poule : ultérieurement.

- 3) Catégorie cadets
 - a) Rencontre par équipes de 3, relais à l'italienne (formule championnat de Belgique) ; Formule avec élimination. Un tour de poules préliminaires sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^e place est tirée. Les poules sont constituées d'un maximum de 3 équipes. Le classement se fait sur trois critères successifs : 1. Victoires matchs ; 2. Victoire assauts ; 3. Touches données – touches reçues.
 - b) Classement des équipes au départ :
 - i) Saison 2012/2013 : première compétition sur base du classement national (il sera donc impératif que les clubs précisent pour cette compétition le nom des 3 tireurs de base); puis dernier classement Coupe « Wallonie-Bruxelles » ;
 - ii) à partir de la saison 2013/2014 : classement saison précédente.
 - c) Feuille de poule : ultérieurement.

C.4.4. Constitution des Poules

- 1) Catégories Pupille et Minime
 - a) De 1 à 100 : classement de la Coupe de Wallonie-Bruxelles à jour (le classement change après chaque tournoi).
 - b) De 101 à 200 : les tireurs montant de catégorie en fonction de leur classement année précédente dans la catégorie qu'ils quittent.

- c) De 201 à 300 : classement des escrimeurs tirant en surclassement et non classés 1.1.2, en fonction de leur classement à jour dans leur catégorie.
 - d) 999 : tous les autres.
 - e) Cas particuliers :
 - i) Dans le cas où un tireur classé dans une catégorie la saison précédente ne participe pas à une compétition de cette catégorie dès le début de la saison, lors de sa première participation (si elle a lieu avant la fin novembre), il sera tenu compte de son classement de la saison antérieure jusqu'à la fin novembre.
 - ii) Les tireurs étrangers repris dans le classement de la coupe sont repris selon les mêmes règles que les tireurs belges. Les escrimeurs étrangers non repris dans le classement sont repris dans (d) 999.
- 2) Catégorie Cadet
- a) De 1 à 100 : le dernier classement national à jour.
 - b) De 101 à 200 : le classement de la coupe de WB à jour ;
 - c) 999 : les autres.
 - d) Cas particuliers :
 - i) Dans le cas où un tireur classé dans une catégorie la saison précédente ne participe pas à une compétition de cette catégorie dès le début de la saison, il sera tenu compte de son classement de la saison antérieure jusqu'à la fin novembre lors de sa première participation.
 - ii) Les tireurs étrangers repris dans le classement de la coupe sont repris selon les mêmes règles que les tireurs belges. Les escrimeurs étrangers non repris dans le classement sont repris dans (d) 999.
- 3) Catégorie Junior
- a) De 1 à 100 : le dernier classement national à jour.
 - b) De 101 à 200 : le classement de la coupe de WB à jour.
 - c) 999 : les autres.
 - d) Cas particuliers :
 - i) Dans le cas où un tireur classé dans une catégorie la saison précédente ne participe pas à une compétition de cette catégorie dès le début de la saison, il sera tenu compte de son classement de la saison antérieure jusqu'à la fin novembre lors de sa première participation.
 - ii) Les tireurs étrangers repris dans le classement de la coupe sont repris selon les mêmes règles que les tireurs belges. Les escrimeurs étrangers non repris dans le classement sont repris dans (d) 999.

C.5. NOMBRE DE TOUCHES, DUREE DES MATCHS ET CATEGORIES D'AGE.

C.5.1. Epreuves individuelles :

- 1) *Pupilles* :
Matches de poule : 4 touches et durée maximum de 3 minutes
- 2) *Minimes* :
 - a) Matches de poule : 5 touches, durée maximum de 3 minutes.
 - b) Match de tableau de repêchage : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes, ou 10 touches en 2 reprises de 3 minutes.
 - c) Matches de tableau d'élimination directe : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.
- 3) *Cadets* :
 - a) Matches de poule : 5 touches, durée maximum de 3 minutes.
 - b) Matches de tableau de repêchage : 10 touches en 2 reprises de 3 minutes ou 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.
 - c) Matches de tableau d'élimination directe : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.
- 4) *Juniors* :
 - a) Matches de poule : 5 touches, durée maximum de 3 minutes.
 - b) Matches de tableau : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes.

C.5.2. Epreuves par équipes :

- 1) *Pupilles et Minimes (formule : voir C.4.3.2)* :
 - a) Match de 4 touches et durée maximum 3 minutes.
 - b) En cas d'égalité au terme du temps réglementaire : tirage au sort avantage et temps complémentaire de maximum 1 minute.
 - c) Annexe : feuille de poule.
- 2) *Cadets* :
 - a) Formule FIE et durée maximum 3 minutes.
 - b) En cas d'égalité au terme du temps réglementaire : tirage au sort avantage et temps complémentaire de maximum 1 minute.
 - c) Annexe : feuille de poule.

C.6. CLASSEMENTS DE A COUPE « WALLONIE-BRUXELLES »

C.6.1. Attribution des points :

- 1) Individuel : Base de calcul : les points sont calculés selon la formule suivante : $101 - (\text{place} * 100 / \text{nombre de participants}) = \text{points obtenus}$.
- 2) Equipes : Le classement sera fait sur la base du pointage suivant :

1 ^{er} 64 points	7 ^{ième} : 28 points	13 ^{ième} : 21 points
2 ^{ième} 52 points	8 ^{ième} : 26 points	14 ^{ième} : 20 points
3 ^{ième} 40 points	9 ^{ième} : 25 points	15 ^{ième} : 19 points
4 ^{ème} 36 points	10 ^{ième} : 24 points	16 ^{ième} : 18 points
5 ^{ième} 32 points	11 ^{ième} : 23 points	17 ^{ième} à 32 ^{ième} : 8 points
6 ^{ième} 30 points	12 ^{ième} : 22 points	
- 3) Classement
 - a) Sera classé premier, le tireur/l'équipe qui aura obtenu le plus de points à l'issue de la dernière épreuve de la Coupe « Wallonie –Bruxelles » .
 - b) En cas d'ex-aequo, le tireur (l'équipe) qui a remporté le plus de 1^{ère} places est classé devant, si l'égalité subsiste, on prend en compte le nombre des 2^{ème} places et ainsi de suite.
 - c) Toutes les épreuves rentrent en ligne de compte pour le classement. En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves-en cas de force majeur- et sans possibilités de pourvoir à leur réorganisation, le classement final se fera sur l'ensemble des épreuves effectuées.

C.6.2. Mise à jour des classements

- 1) La mise à jour des classements est réalisée par le secrétariat de la F.F.C.E.B.
- 2) Afin de permettre la mise à jour immédiate des différents classements, les résultats des compétitions seront envoyés par email au secrétariat de la F.F.C.E.B. le lundi qui suit la compétition.
- 3) Le dossier de la compétition, avec les activités des arbitres, doit parvenir pour le mercredi qui suit la compétition, au plus tard (par fax, courrier, email : au secrétariat de la F.F.C.E.B. 069/87.952.91, escrime@skynet.be).

C.6.3. Récompenses

Une coupe sera attribuée par la F.F. C.E.B. aux trois premiers de chaque classement avant l'assemblée générale. Sauf cas de force majeure, leur présence est obligatoire.

Les Challenges Sportifs sont :

- Challenge DEBEUR
- Challenge Fleuret
- Challenge Epée
- Challenge Sabre

Pour les challenges « uni-arme », sur base des dix premiers de chaque classement, on additionne les points de chaque club et le meilleur club de chaque arme sera celui qui aura le plus de points toutes catégories confondues.

Pour le Challenge Debeur, sur base des dix premiers de chaque classement, on additionne tous les points attribués dans toutes les catégories à toutes les armes.

C7. ARBITRAGE

1) Qualification des arbitres

- a) Toutes les catégories d'arbitres reconnus par leur fédération peuvent officier lors des épreuves de la « Coupe Wallonie-Bruxelles ».
- b) Les épreuves « Coupe Wallonie-Bruxelles » ont un caractère formatif. Elles peuvent en accord avec la CAF, être des moments de formation, de stage, voire d'examen pour les arbitres en formation.
- c) L'organisateur devra être vigilant à disposer d'arbitres aptes à arbitrer aux trois armes.

2) Obligation de présenter un arbitre

- a) L'organisateur a l'obligation de préciser dans l'invitation de la compétition, le nombre d'arbitres RECONNUS nécessaires en fonction du nombre de tireurs inscrits par cercle :
- b) 1 arbitre pour 3 tireurs inscrits à la même arme ou pour un total de 5 tireurs inscrits dans les différentes armes lors de la même journée ;
- c) 2 arbitres à partir du 9^{ème} inscrit de la même journée ;
- d) Pour le décompte des tireurs, 1 équipe est assimilée à 2 tireurs.
- e) ATTENTION : pour le décompte des tireurs l'organisateur doit distinguer les épreuves de la « Coupe Wallonie-Bruxelles » réservées aux catégories d'âges et les épreuves de la « Coupe de la Fédération » et « circuit national » réservées aux juniors et seniors.

3) Éthique de l'arbitre

L'arbitre d'un club devient un « officiel » de FFCEB pour le temps de la durée de l'épreuve. Il ne peut donc être en même temps entraîneur ou coach. Son attitude, en dehors des temps d'arbitrage, doit aussi être impartiale.

4) Renfort pour l'arbitrage

Arbitres en renfort : Il est recommandé à l'organisateur de prendre les dispositions pour s'assurer le renfort d'arbitres afin de disposer d'un nombre suffisant de ceux-ci pour assurer un déroulement harmonieux de la compétition. La CAF peut assurer, via La FFCEB, le relais pour la demande de tels renforts.

5) Absence d'arbitre à la compétition

- a) Amende en cas d'absence du premier arbitre : 150€. Dans le cas où un deuxième arbitre est nécessaire et néanmoins manquant, le montant de l'amende est de 75€.
- b) Les amendes devront être perçues par l'organisateur. Elles seront utilisées par celui-ci pour défrayer un arbitre sollicité par lui.

6) Accueil des arbitres

L'organisateur est tenu de traiter déceimment tous les arbitres en veillant à ce que ceux-ci reçoivent de quoi se nourrir et à boire tout au long de la compétition .

- 7) Le contrôle des armes sera effectué avant chaque assaut. Pour les Pupilles : pas de sanction, simple avertissement verbal et changement d'arme. Pour les autres catégories : application du règlement technique (POINT ENCORE EN DISCUSSION)

C8 DISCIPLINE ET SANCTIONS

- 1) Envers les organisateurs :
En cas de non- respect du présent règlement, sur base des rapports DT, de plaintes éventuelles, de leur examen et après avoir entendu les parties, la commission sportive de la FFCEB communiquera le dossier et ses propositions au CA. Celui-ci pourra :
 - a) Adresser un avertissement à l'organisateur mentionnant les lacunes ;
 - b) Annuler totalement ou partiellement les résultats de la compétition ;
 - c) Ne pas attribuer de paquet à l'organisateur pour la saison suivante ;
 - d) Renvoyer le dossier à la commission de discipline.
- 2) Envers les tireurs (référence : règlement FIE & 7 T120). En cas de carton noir, voir règlement de la FFCEB.
- 3) Toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs,...) qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre et ne pas troubler le bon déroulement de l'épreuve. Au cours des matchs, personne n'est autorisé à aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre ou les assesseurs ou à les injurier, à les importuner de quelque façon que ce soit .L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match.

C9 MATERIEL

- 1) Les normes en vigueur pour les championnats de Belgique sont étendues aux épreuves de la coupe « Wallonie-Bruxelles » de la catégorie pupille à junior. Les modèles de tenue devront être aux normes « CE ».
- 2) L'habillement doit être propre et en bon état. Il comprend :
 - a) Une paire de chaussures de sport.
 - b) Une paire de chaussettes recouvrant entièrement les jambes jusqu'au dessous du pantalon et être tenues de façon à ne pas pouvoir tomber.
 - c) Un pantalon fixé au- dessous des genoux.
 - d) Une veste recouvrant le pantalon sur une hauteur de 10 cm minimum, l'escrimeur étant en position de garde.
 - e) Une cuirasse de protection des parties vitales hautes (sous-veste).
 - f) Pour les escrimeuses : un protège-poitrine (bustier en matière rigide ou coquilles de protection) pour toutes les catégories.
 - g) Un gant dont la manchette recouvre la moitié de l'avant bras
 - h) Un masque d'escrime

- i) La Commission conseille aux escrimeurs le port du slip ou du short de protection.

FEDERATION FRANCOPHONE DES CERCLES D'ESCRIME DE BELGIQUE

3) Tableau récapitulatif des normes matériel (cfr Règlement Championnat de Belgique)

EQUIPEMENT	PUPILLES	MINIMES	CADETS	JUNIOR	SENIOR
Masque CE	X	X	0	0	0
Masque FIE 1600 N	+	+	X	X	X
Veste CE 350 N	X	X	X	X	X
Veste FIE 800 N	+	+	+	+	+
Pantalon CE 350 N	X	X	X	X	X
Pantalon FIE 800 N	+	+	+	+	+
Sous veste CE 350 N	X	X	0	0	0
Sous veste FIE 800 N	+	+	X	X	X
Short de protection FIE 800 N	+	+	+	+	+
Lame fleuret	2	4 ou 5 normale ou FIE	FIE	FIE	FIE
Lame épée	2	4 ou 5 normale ou FIE	5 norm. ou FIE	5 norm. ou FIE	5 norm. ou FIE
Lame Sabre	2	4 ou 5 ou 5 S2000+	5 normale ou S2000+	5 normale ou S2000+	5 normale ou S2000+
Coquilles de protection de poitrine ou bustier dames	X	X	X	X	X
Coquille de protection hommes	+	+	+	+	+

X : obligatoire.

+ : niveau de protection supérieur mais non obligatoire.

0 : non-conforme.

Caractéristiques générales des armes pour les pupilles

PUPILLE : LAME N°2			
Armes	Fleuret	Épée	Sabre
Longueur de la lame	82 cm	82 cm	82 cm
Longueur totale de l'arme	105 cm	105 cm	100 cm
Diamètre de la coquille	Maxi. 10cm	Maxi. 12,3cm	Maxi 14x15cm

TITRE QUATRIEME

CAHIER DES CHARGES

Ce cahier des charges indique les points à prendre en compte par l'organisateur. Certains sont Indispensables (gras souligné), d'autres importants (gras), ou souhaitables (normal). Pour tous les autres points, les organisateurs sont priés de se reporter au règlement F.I.E et au règlement général de la F.F.C.E.B.

- 1) Organisation générale
 - a) **Protocole**
 - b) **Affiches, publicité, télévision, journaux**
 - c) **Officiels à inviter**
 - d) **Presse**
 - e) **Sonorisation générale (micro pour le Directoire Technique)**
 - f) **Podium pour la remise des médailles**
 - g) Places réservées pour les officiels
 - h) Téléphone fixe ou portable.
- 2) Organisation technique
 - a) La salle de compétition devra être pourvue d'un revêtement de sol spécifique à la pratique sportive.
 - b) **Salle de surface suffisante pour le nombre de pistes nécessaires**
 - c) **Tous les appareils enregistreurs de touches devront être aux nouvelles normes de la FIE au niveau des réglages de la sensibilité et de la régularité pour le fleuret et pour le sabre**
 - d) 4 pistes devront être pourvues d'appareils équipés d'un marquoir et d'un chronomètre
- 3) **Vestiaires pour hommes et dames avec douches et toilettes**
- 4) **Bureau pour le directoire technique**
- 5) **Armurerie et table de contrôle des armes et matériel**
- 6) Pistes ou espace d'échauffement
- 7) Salle pour la presse
- 8) Firme de matériel d'escrime
- 9) **Eclairage de la salle**
- 10) **Tableaux d'affichage des résultats**
- 11) Grand tableau pour finale de huit
- 12) Gestion des compétitions :
 - i) **Pour toutes les compétitions individuelles et équipes cadets : informatique**
 - ii) **Gestion des compétitions pour les équipes pupille et minime : manuellement.**
- 13) **Trousse infirmerie + n° téléphone médecin de garde**
- 14) Antenne médicale (croix rouge)
- 15) **Responsable qualifié pour la réparation des pistes**
- 16) Personnel de pistes
- 17) Pour les finales : un préposé à l'appareil

- a) Gabarits et appareils de contrôle des armes, fils de corps, cuirasses métalliques, masques et la manchette au sabre. Pour les pupilles, la longueur des lames et le diamètre de la coquille.
 - b) Outillage pour la réparation des armes et le changement des lames cassées
 - c) Fournitures pour la réparation. Matériel de rechange (pintes, vis, ressorts etc.)
- 18) Poids pour le contrôle des armes (si possible un par piste) : fleuret /0,5 kg, épée/0,75 kg. Lamelles pour la vérification de la course totale et de la course résiduelle de la pointe de l'épée (1,5 mm et 0,5 mm) : à disposition des arbitres
- 19) Ordinateur et secrétariat
- 20) Ordinateur avec programme labélisé, et imprimante
- 21) Photocopieuse
- 22) Une personne qualifiée (connaissance du programme informatique) comme préposé à l'ordinateur
- 23) Service ordinateur - affichage des tableaux – speaker
- 24) Les arbitres
- a) Tickets boissons et repas en quantité suffisante pour les arbitres (2 tickets boisson + 1 ticket repas par demi-journée de travail)
 - b) Espace de repos (avec chaises ou sièges)
 - c) Matériel d'arbitre
 - i) Supports rigides pour les feuilles de poules
 - ii) Jeu de cartons d'avertissement (jaune/rouge/noir)
 - iii) Crayons ou feutres ou stylos à bille
 - iv) Chronomètre
- 25) Prévoir les emplacements pour les revendeurs de matériel d'escrime permettent aux tireurs démunis d'acheter matériel et vêtements.